

Liberté Égalité Fraternité

LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

La Direction départementale de la protection des populations (DDPP) met en œuvre les politiques de protection économique et de sécurité des consommateurs portées par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

• LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

La DDPP vérifie la conformité et la loyauté des produits au regard de leur mode de présentation (étiquetage, publicité) et détecte les tromperies, allégations trompeuses et falsifications.

Elle contrôle la loyauté des pratiques commerciales réglementées : démarchage, vente à distance... mais également les règles d'information sur les prix des produits et services, la licéité des contrats, les publicités trompeuses, faux rabais...

Elle veille également au respect des règles spécifiques de protection de certains consommateurs vulnérables : services à domicile, EHPAD...

Elle lutte également contre les « arnaques » visant les consommateurs (pratiques agressives de dépanneurs à domicile, abonnements cachés...).

Suivant l'importance et la gravité des manquements relevés par les agents, ceux-ci peuvent mettre en demeure le professionnel de se remettre en conformité; ils peuvent également relever les infractions par procès-verbal qui peuvent donner lieu à des amendes administratives ou être transmis au procureur de la République aux fins de sanction pénales.









SÉCURITÉ DES PRODUITS NON ALIMENTAIRES ET DES SERVICES

Pour préserver la sécurité physique et la santé du consommateur, le rôle de la DDPP consiste à vérifier que les produits et services satisfont à l'obligation générale de sécurité et aux réglementations spécifiques concernant certains d'entre eux.

Son action est orientée vers les principaux produits et services à risque pour le consommateur : jouets, bricolage, matériels électriques, cosmétiques, produits chimiques, articles de sport et de loisirs, cabines UV...

Les contrôles sont réalisés à tous les stades de commercialisation : production, importation, commerce de détail et prestataire de services.

La DDPP traite les alertes concernant les produits dangereux en les faisant retirer du marché.

Les agents disposent du pouvoir de prélever des produits qui sont ensuite analysés par le service central des laboratoires afin de vérifier leur conformité et leur innocuité.

CONCURRENCE

La DDPP de l'Eure exerce une mission de veille concurrentielle en relation avec le pôle C de la DREETS de Normandie.

La programmation des activités de la DDPP s'organise autour de trois orientations stratégiques au service de la confiance des consommateurs et des entrepreneurs :

- protéger les consommateurs et accompagner les entreprises dans la transition écologique;
- orienter l'action de protection des consommateurs vers les secteurs les plus impactant pour le pouvoir d'achat ;
- investiguer et réguler les pratiques des acteurs de l'économie numérique ;

Pour en savoir plus : https://www.economie.gouv.fr/dgccrf

Pour tout signalement d'une entreprise ou demande de réponse personnalisée à un problème de consommation : https://signal.conso.gouv.fr/

